ANNEXE 01

CA du 29 avril 2021

Horaires et accès à l'établissement

❒ ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT

- L'accès des élèves à l'établissement se fait librement, grâce à une carte d'accès, par le portillon d'entrée. Dans le cadre du plan Vigipirate, aucun piéton ne doit stationner devant l'entrée.
- L'accès est permis pour tout élève dès l'ouverture des grilles le matin (7h30), et jusqu'à 18h15 le soir ou 12h00 le samedi. Un élève doit pouvoir justifier à tout moment de sa qualité et de son emploi du temps en présentant son carnet de correspondance ou sa carte d'accès sur demande de n'importe quel membre du personnel.

❒ HORAIRES DES COURS

- Les cours sont assurés du lundi au samedi midi, par séquences rythmées par une sonnerie. Deux récréations sont prévues, le matin et l'après-midi. Lors des intercours, les élèves se rendent directement au cours suivant.
- Les cours de STS, certains cours ou options peuvent avoir lieu le mercredi après 14h, en concertation avec les professeurs.
- L'accès à l'ascenseur est soumis à autorisation.

8h00-8h55	13h05-13h55
9h00-9h55	14h00-14h55
Récréation	15h00-15h55
10h10-11h05	Récréation
11h10-12h05	16h10-17h05
12h10-13h00	17h10-18h00

❒ SORTIE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉTABLISSEMENT

Une famille venant chercher son enfant, par exemple pour maladie, accident, rendez-vous médical, doit se présenter au bureau des surveillants dans le hall afin d'y signer une décharge.

❒ GARAGE DES VÉLOS

Les personnels et les élèves sont autorisés à garer leur deux roues dans l'espace réservé à cet effet. Le garage n'est pas gardé et le lycée décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Textes de référence
Règlement Intérieur voté au CA du 29 avril 2021
Articles du RI : 3, 16, 17,18, 20, 22